

2. 3ÈME CYCLE DE LA DIRECTIVE INONDATION – POINT D'AVANCEMENT



Jeudi 23 avril 2026

09h30

Préfecture de Martinique

Salle Félix Éboué

Unité Risques Inondations

Service Risques Énergie Climat - DEAL Martinique

Plan de l'intervention

- I. La Directive Inondation – Rappels et préparation du 3ème cycle
- II. L'EPRI, Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation
- III. La cartographie du TRI, Territoire à Risque important d'Inondation
- IV. La révision du PGRI, Plan de Gestion des Risques d'Inondation

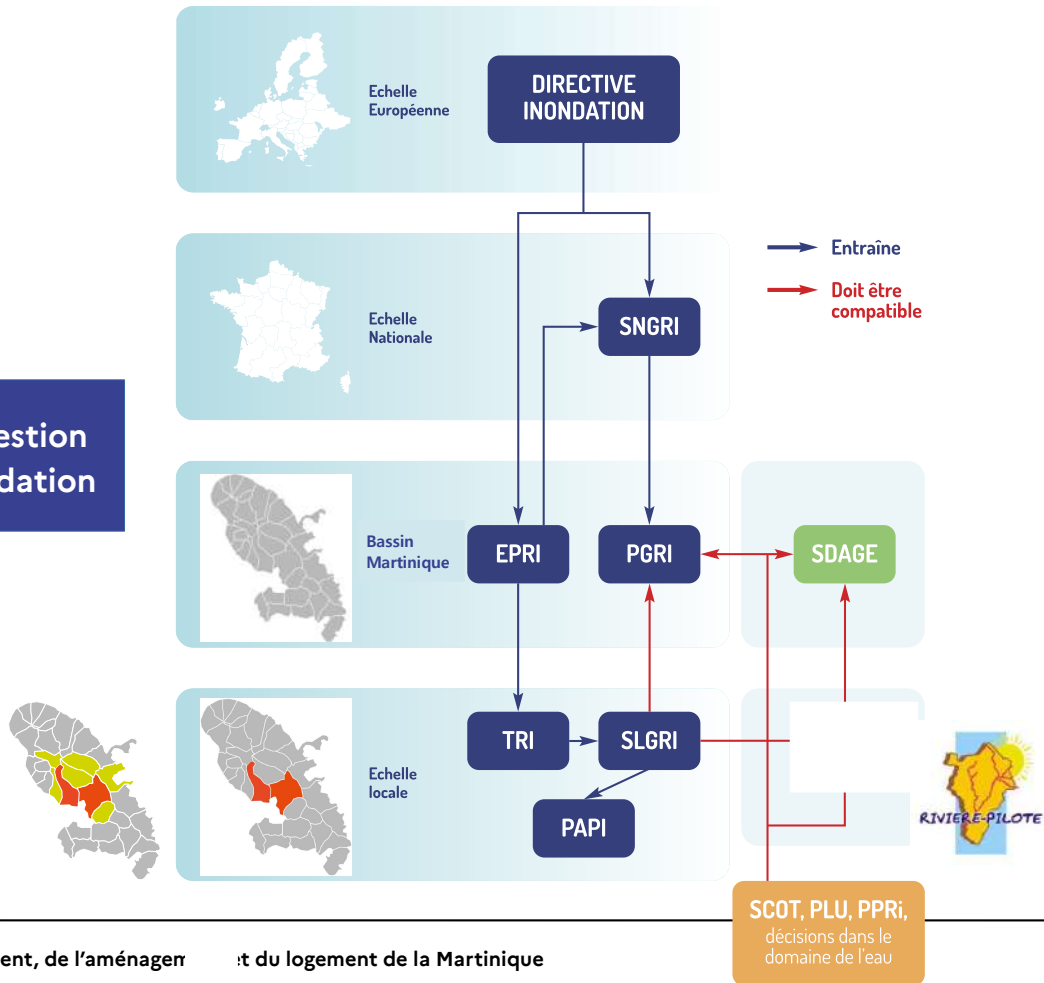
Une gestion intégrée du risque « inondations »

- **1. Déclinaison de la Directive « inondations » :** directive européenne 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation
→ Transposée dans le code de l'environnement
 - **Objectifs :** réduire les conséquences négatives sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique
 - Révision tous les **6 ans** avec obligation de rapportage
 - Calé sur la Directive cadre sur l'eau (DCE) : lien fort avec les **SDAGE** (même calendrier)
 - Échelle : toute la Martinique
- **2. Des outils nationaux : SLGRI, PAPI...**



I. La Directive Inondation – Rappels et préparation du 3ème cycle

Les outils de gestion du risque inondation

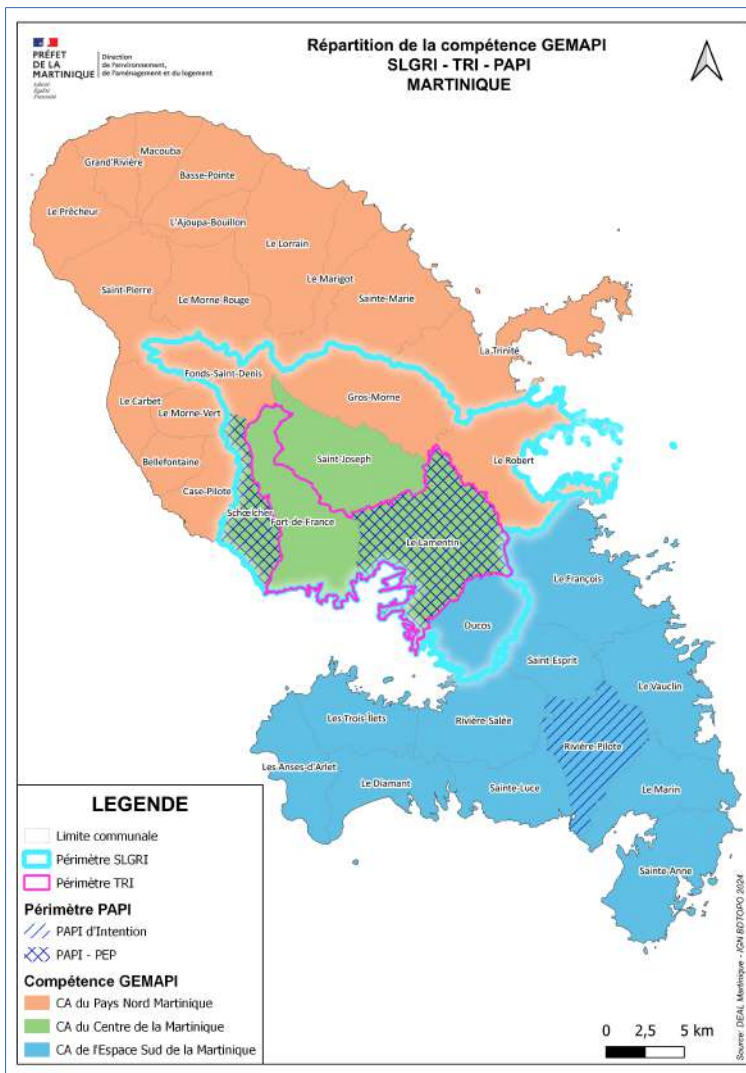


- Que signifient tous ces acronymes... c'est par ici :**
- SNGRI** : Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation
 - EPRI** : Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation
 - PGRI** : Plan de Gestion des Risques d'Inondation
 - SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 - TRI** : Territoire à Risque important d'Inondation
 - SLGRI** : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
 - PAPI** : Programme d'Actions de Prévention des Inondations
 - SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale
 - PLU** : Plan Local d'Urbanisme
 - PPRi** : Plan de Prévention des Risques d'Inondation

PAPI :
 Rivière-Pilote
 Schoelcher
 Le Lamentin



SCOT, PLU, PPRi,
 décisions dans le
 domaine de l'eau



I. La Directive Inondation – Rappels et préparation du 3ème cycle

Carte illustrant la répartition géographique et les périmètres des outils issus de la directive inondation (périmètres TRI et SLGRI), des PAPI et de la compétence GEMAPI

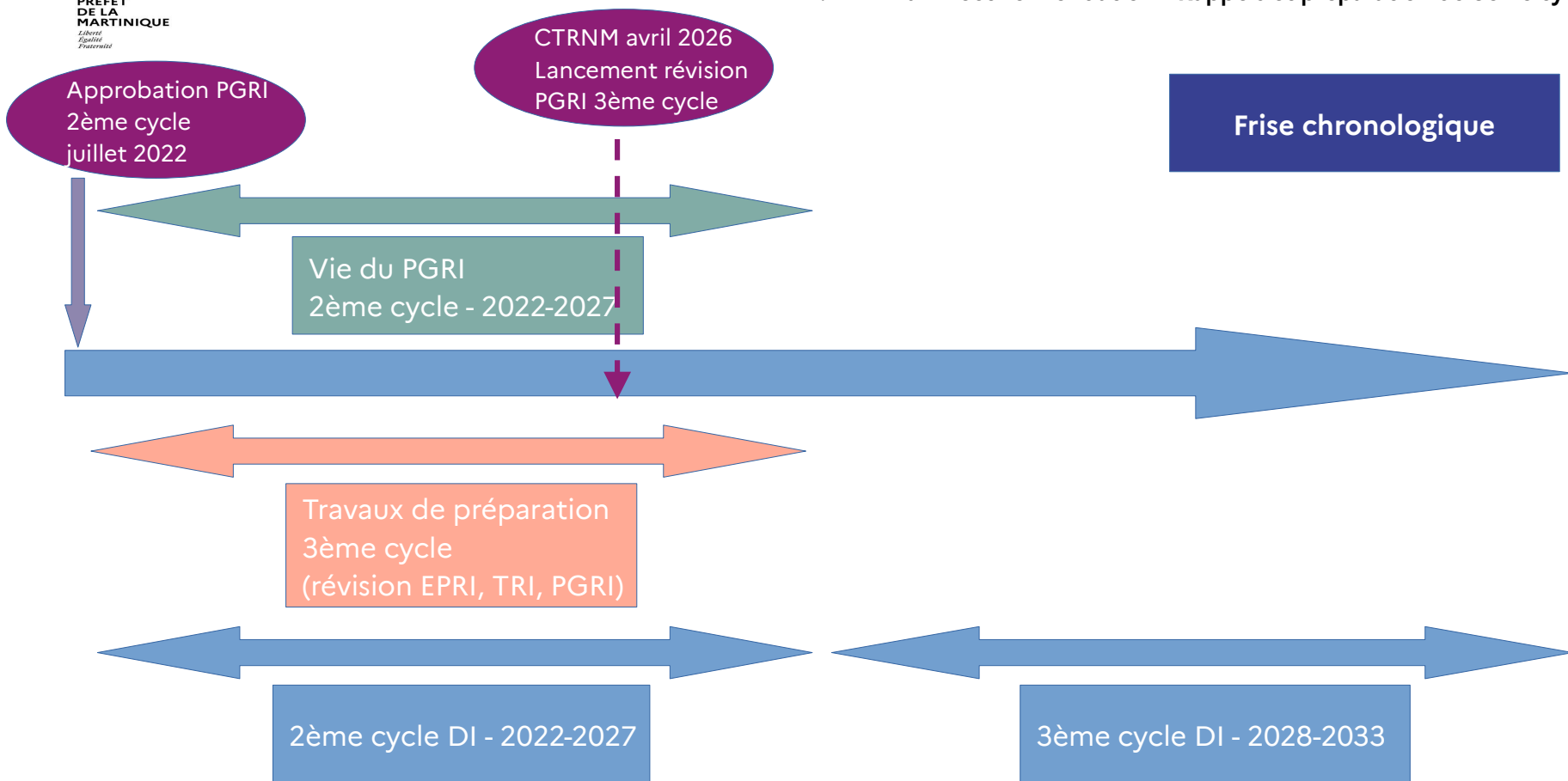
GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
→ Périmètre : CAP NORD – CACEM – Espace Sud

TRI : Territoire à Risque important d'Inondation
→ Périmètre : Communes de Fort-de-France et du Lamentin

SLGRI : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
→ Périmètre TRI étendu au bassin versant de la Lézarde :
8 communes : Fort-de-France / Le Lamentin / Saint-Joseph / Schoelcher / Gros-Morne / Le Robert / Fonds-Saint-Denis / Ducos
→ Portage CACEM

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PEP : Programme d'Études Préalables
→ PAPI d'intention de Rivière-Pilote / Portage Ville de Rivière- Pilote
→ PEP de Schoelcher et du Lamentin / Portage CACEM

I. La Directive Inondation – Rappels et préparation du 3ème cycle



Travaux de préparation du **3ème cycle** de la directive inondation

- **Rapport EPRI** (approbation 24 février 2025) : assurer son réexamen et sa mise à jour
- **Identification des TRI** : l'identification de nouveaux TRI doit rester un cas exceptionnel – **l'analyse des données de l'EPRI 2024 conduit à rester sur le TRI Fort-de-France/Le Lamentin**
- **Cartographies des TRI** (échéance juillet 2026) : les mettre à jour pour intégrer les nouvelles connaissances issues de la révision générale des PPRN, et pour s'assurer de la cohérence des données de hauteur d'eau du scénario moyen des TRI avec les données de hauteur d'eau issues de la révision générale de l'aléa inondation et submersion marine des PPRN
- **PGRI** (échéance 22 décembre 2027) : à mettre à jour a minima, en cohérence avec la révision du SDAGE

L'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) du bassin Martinique

- L'EPRI, **première étape** de la mise en œuvre de la Directive Inondation : **état des lieux**, évaluation des risques au niveau du bassin et définition des priorités / identification des TRI
- Une **mise à jour complète** du document pour le 3ème cycle de la Directive Inondation
- Contenu du rapport :
 - Les principaux outils de la gestion des risques d'inondation en Martinique – **mise à jour**
 - Présentation du district hydrographique de la Martinique – **mise à jour**
 - Présentation des inondations sur le district, dont les événements majeurs d'inondation passés – **ajout de 5 événements pour le 3ème cycle**
 - Évaluation de l'impact potentiel des inondations sur les enjeux (santé humaine, environnement, patrimoine culturel, économie) – **actualisation des indicateurs d'enjeux**
 - Évaluation potentielle de l'aléa dans un contexte de changement climatique

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT,
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

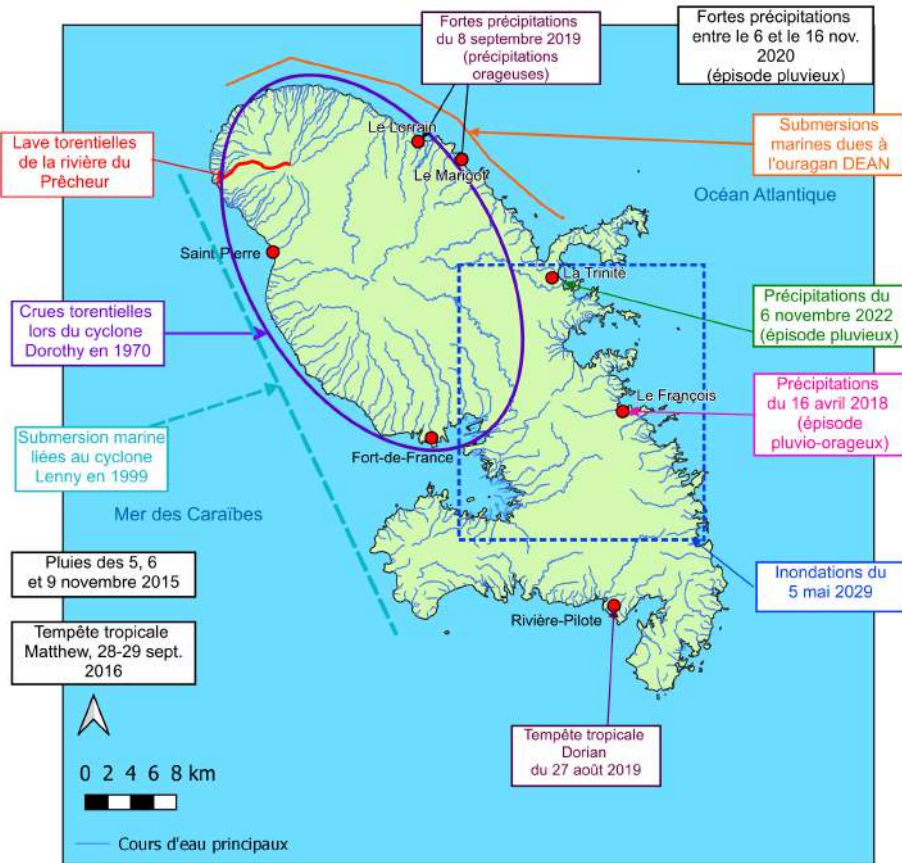
PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Troisième cycle de la directive inondation
**Évaluation Préliminaire des Risques
d'Inondation**
EPRI 972
Bassin Martinique



Édition 2024 – DEAL MARTINIQUE

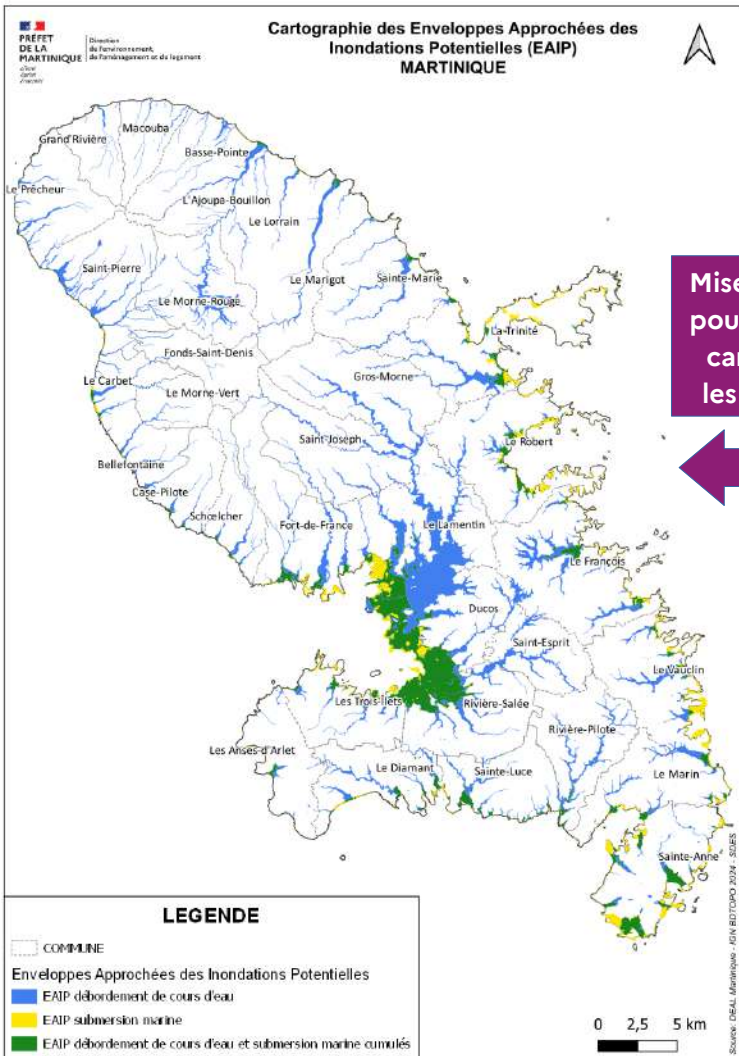
II. L'EPRI, Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation



Inondations historiques retenues dans l'EPRI Martinique



Le Lamentin, pluies de mai 2009



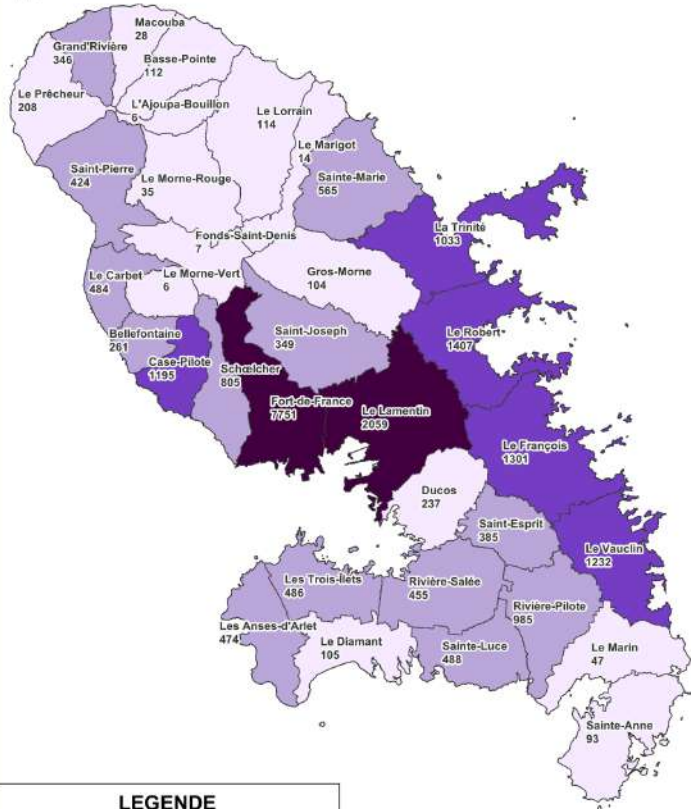
Mise en relation pour calculer et cartographier les indicateurs

II. L'EPRI, Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation

Volet de la directive inondation	Indicateurs retenus
Santé humaine	<ul style="list-style-type: none"> - Population - Établissements recevant du public (ERP) « sensible » et les premiers secours, qui regroupe les indicateurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Établissements de santé (établissements hospitaliers et hôpitaux), • Casernes de pompiers (établissements de secours), • Crèches, établissements scolaires maternelle/primaire, collèges, • Établissements scolaires (lycées, enseignement supérieur non universitaire), • Maisons de retraite.
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Installations ou sites potentiellement dangereux : <ul style="list-style-type: none"> • BASOL⁷³, • ICPE⁷⁴, • STEU⁷⁵.
Patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Monuments historiques
Economie	<ul style="list-style-type: none"> - Surface artificialisée - Logements - Bâtiments d'activité - Salariés (borne supérieure) - Linéaire de réseaux de transport (routes primaires, routes secondaires, voies ferrées)

Tableau 20 : Liste des indicateurs d'enjeu retenus dans le présent EPRI du bassin Martinique, indicateurs issus de la base de données nationales des indicateurs fournies par le CEREMA (population et logement) et le SDES (tout le reste)

Population dans l'EAIP par débordement de cours d'eau MARTINIQUE



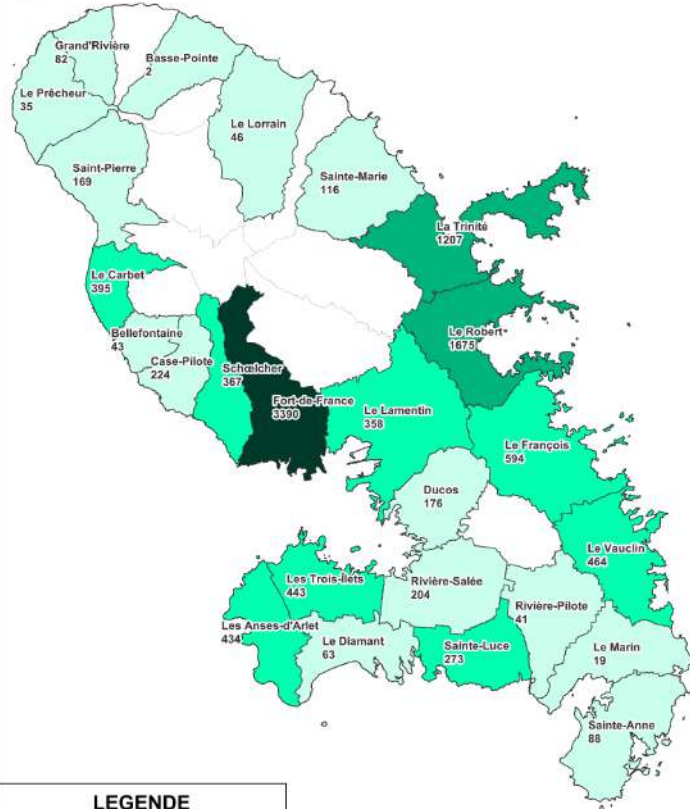
LEGENDE

- Limite communale
- Population dans l'EAIP par débordement de cours d'eau
- < 250
- Entre 251 et 999
- Entre 1000 et 2000
- > 2001

0 2,5 5 km

Source: données SDES - DESA Martinique - IGN BD2010 2024

Population dans l'EAIP par submersion marine MARTINIQUE

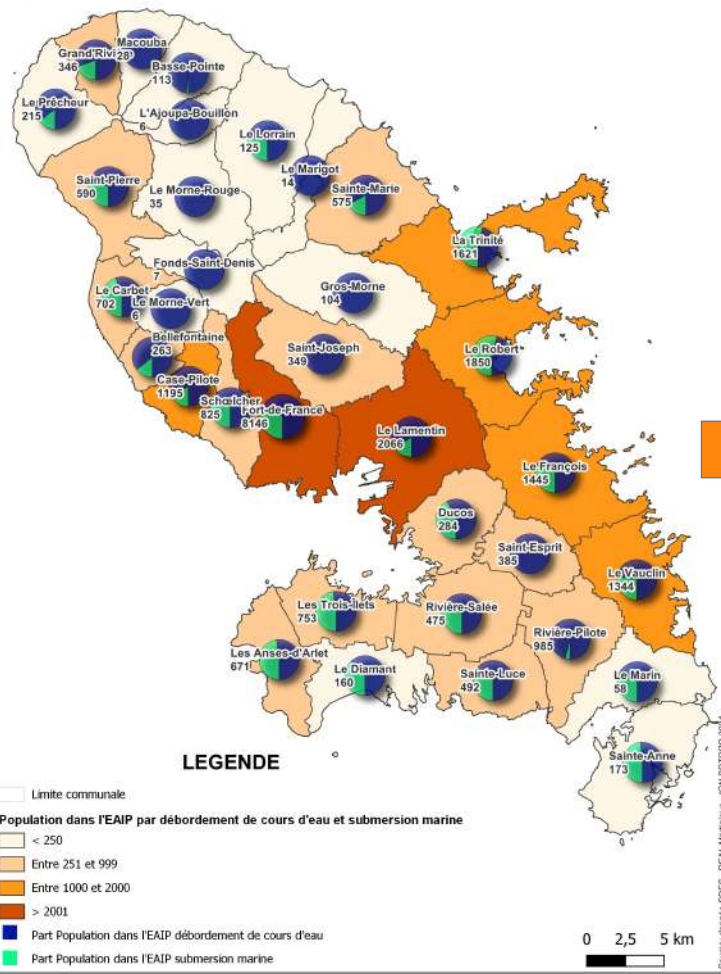


LEGENDE

- Limite communale
- Population dans l'EAIP par submersion marine
- < 250
- Entre 251 et 999
- Entre 1000 et 2000
- > 2001

0 2,5 5 km

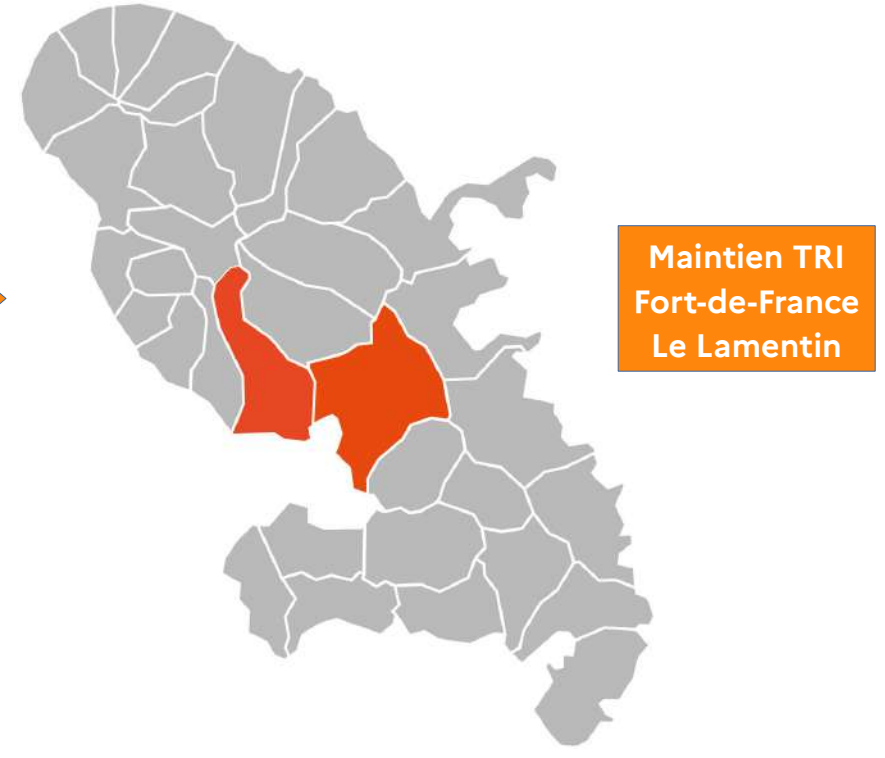
Source: données SDES - DESA Martinique - IGN BD2010 2024



II. L'EPRI, Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation

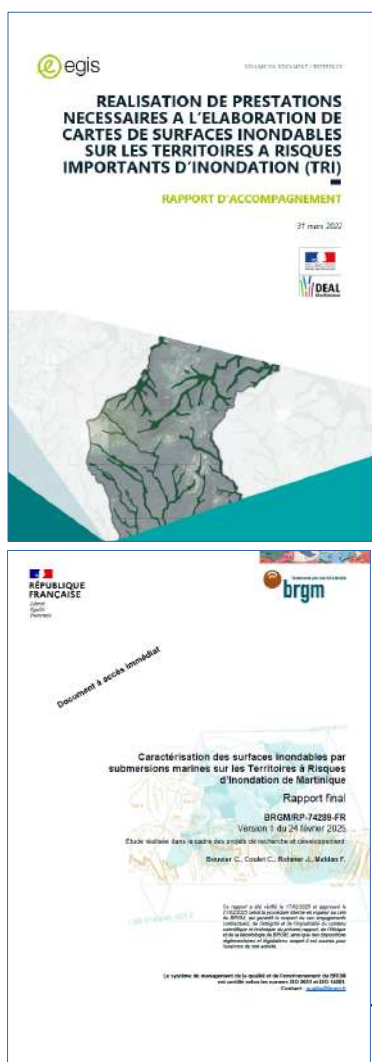
Le Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) Définition des priorités

Arrêté préfectoral du 24 février 2025 « Liste des TRI » – précision liste des aléas concernés

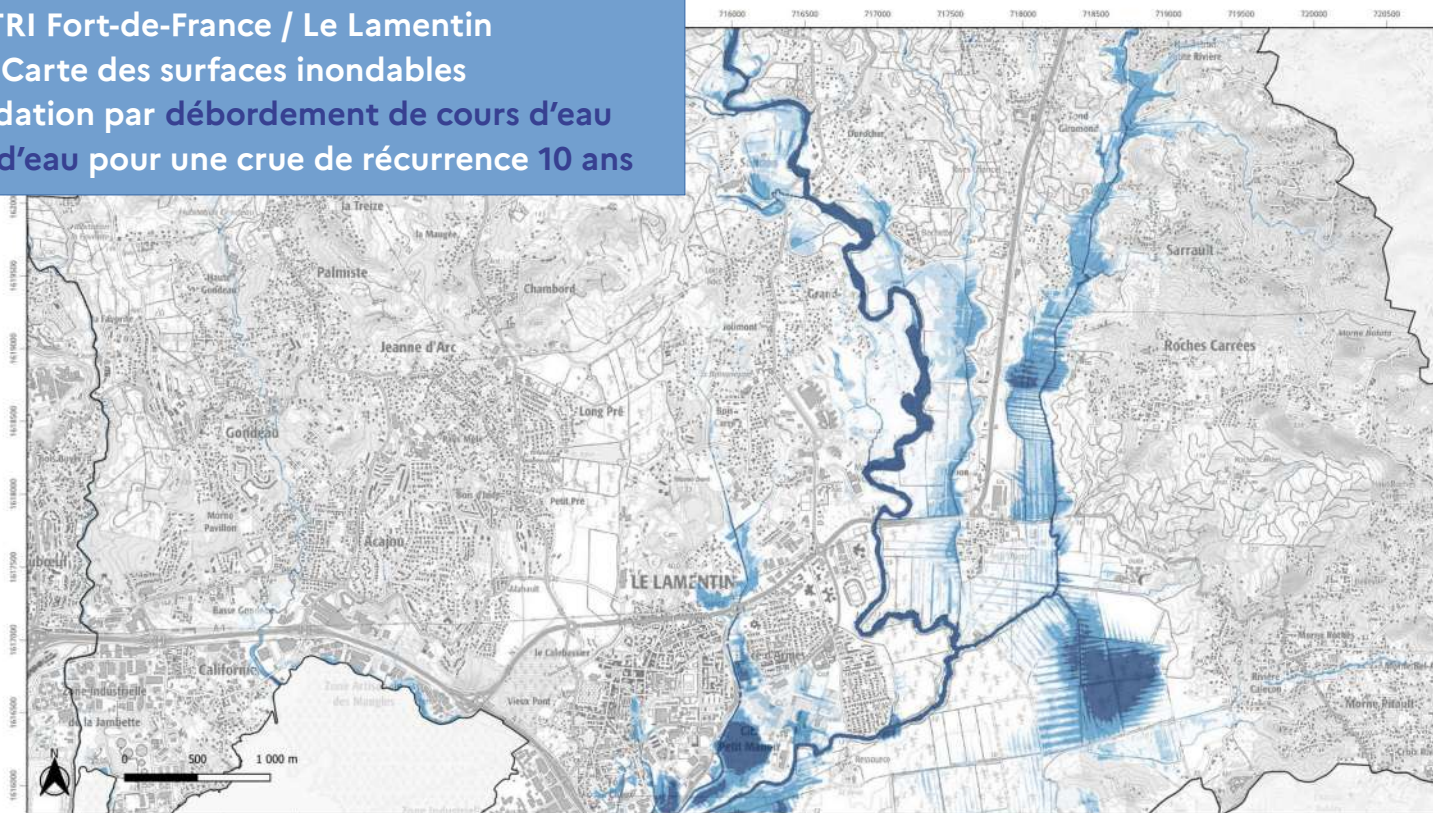


Approfondissement des connaissances - Cartographie des risques sur le TRI

- La cartographie des risques sur TRI, **deuxième étape** de la mise en œuvre de la Directive Inondation : **approfondissement des connaissances sur ces priorités**
- Une **mise à jour complète** des données (*hauteurs d'eau, vitesses, enjeux*) pour le 3ème cycle de la Directive Inondation, pour de nouvelles cartographies :
 - Cartographies réalisées **sur l'ensemble du territoire communal de Fort-de-France et du Lamentin** pour deux types d'inondation : **débordement de cours d'eau** et **submersion marine**
 - Révision en parallèle de la révision générale des aléas inondation par submersion marine et par débordement de cours d'eau des PPRN – **cohérence des données TRI/PPRN**
 - Cartographies réalisées pour **trois scénarios** : Q10, Q100, Q1000
 - Cas de la submersion marine : **intégration de l'impact du changement climatique** avec la prise en compte de deux hypothèses d'élévation du niveau de la mer : + 20 cm (changement climatique à court terme) et + 90 cm (changement climatique à long terme)
 - Données SIG mises sous standard national « COVADIS DI »
 - Rendu – **Trois types de cartes**, pour chacun des deux phénomènes
 - **Cartes de hauteurs d'eau** (en cours de finalisation)
 - **Cartes de synthèse des surfaces inondables** (en cours de finalisation)
 - **Cartes de risques, avec données d'enjeu** (à réaliser par le CEREMA)
- Finalisation des travaux, consultation des partenaires, approbation préfet en juillet 2026



TRI Fort-de-France / Le Lamentin
 Carte des surfaces inondables
 par inondation par débordement de cours d'eau
 Hauteurs d'eau pour une crue de récurrence 10 ans



Cartes des surfaces inondables par inondation par débordement de cours d'eau sur le TRI de Martinique
Fort-de-France / Le Lamentin - 3ème cycle de la directive inondation

Carte des hauteurs d'eau pour le scénario fréquent

Nom du scénario: 01For
 Période de retour: 10 ans

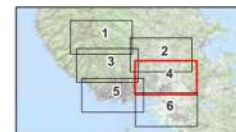
Hauteurs d'eau (en m)

- Inferieur à 0,5 m
- 0,5 à 1 m
- 1 à 2 m
- Superieur à 2 m
- Limite communale

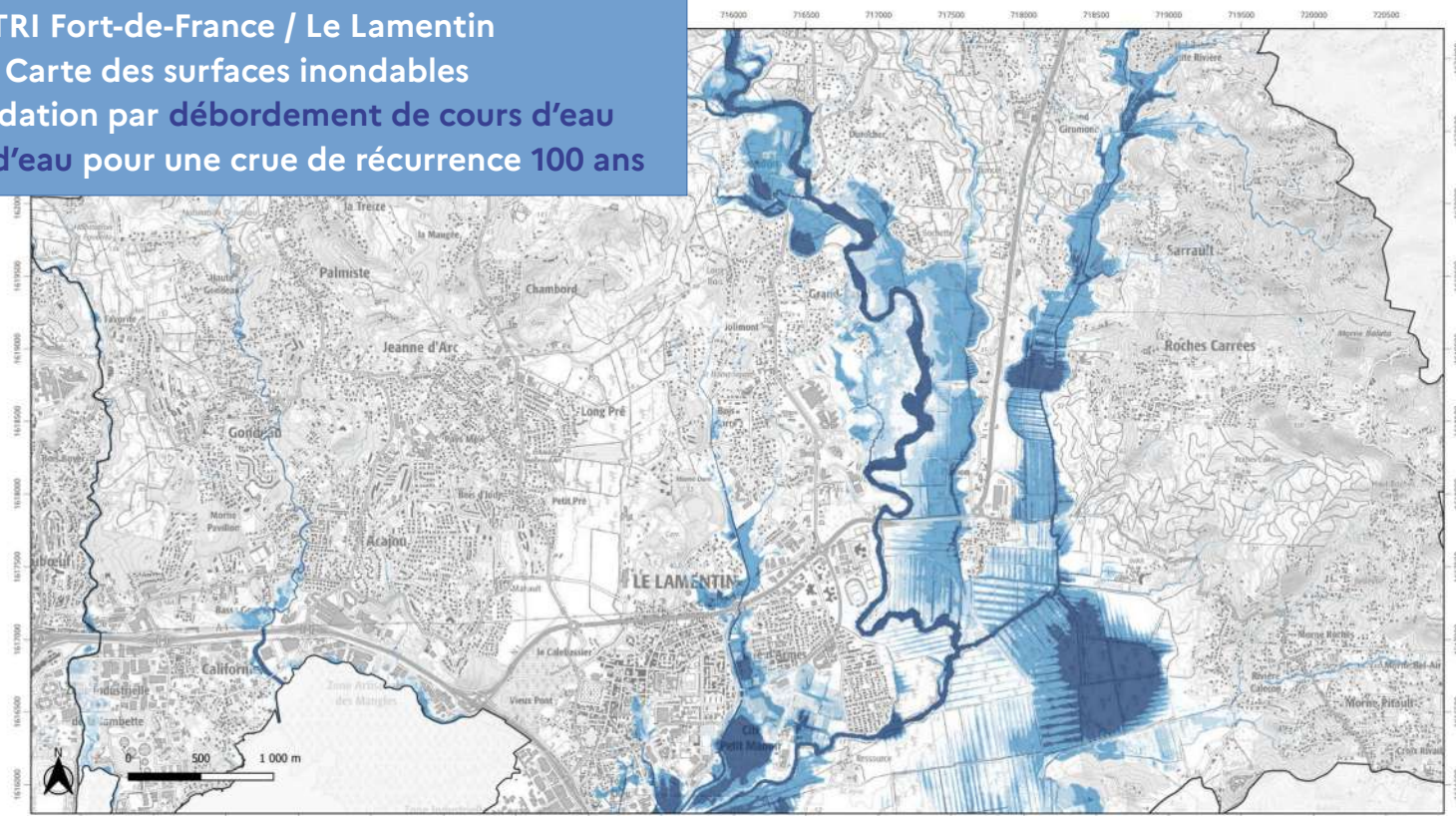
système de coordonnées : RGAF09 / EPSG 5490
 Sources : SCAN25® / BDTOP02026® © IGN



Février 2026



TRI Fort-de-France / Le Lamentin
 Carte des surfaces inondables
 par inondation par débordement de cours d'eau
 Hauteurs d'eau pour une crue de récurrence 100 ans

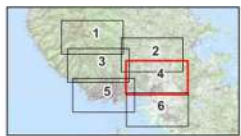


Cartes des surfaces inondables par inondation par débordement de cours d'eau sur le TRI de Martinique
Fort-de-France / Le Lamentin - 3ème cycle de la directive inondation

Carte des hauteurs d'eau pour le scénario moyen
Nom du scénario: 02Moy
Periode de retour: 100 ans

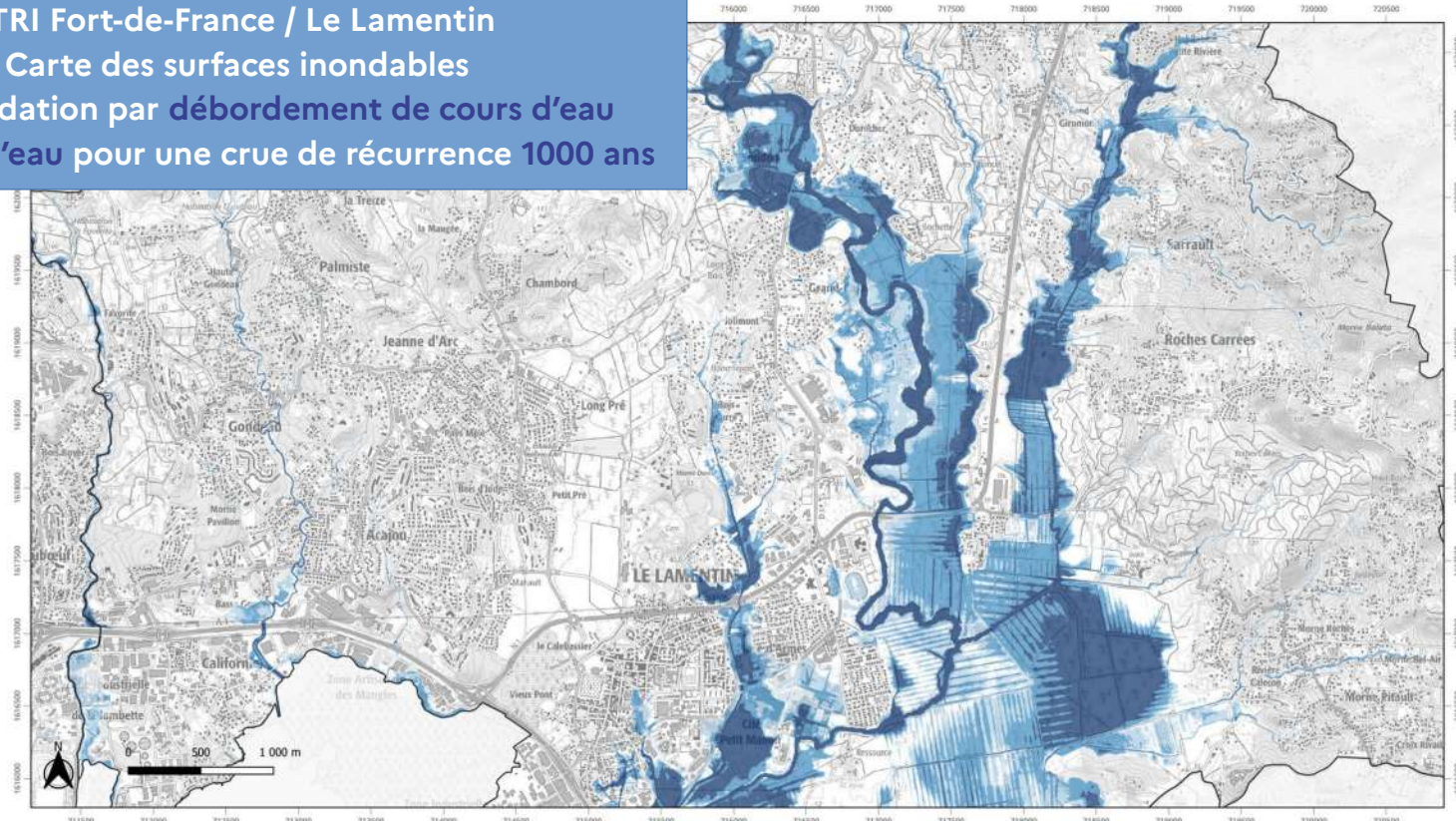
Hauteurs d'eau (en m)
 Inférieure à 0,5 m
 0,5 à 1 m
 1 à 2 m
 Supérieur à 2 m
 Limite communale

système de coordonnées : RGAF09 / EPSG 5490
 Sources : SCAN25® / BDTOP02026® © IGN



Février 2026

TRI Fort-de-France / Le Lamentin
Carte des surfaces inondables
 par inondation par débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau pour une crue de récurrence 1000 ans

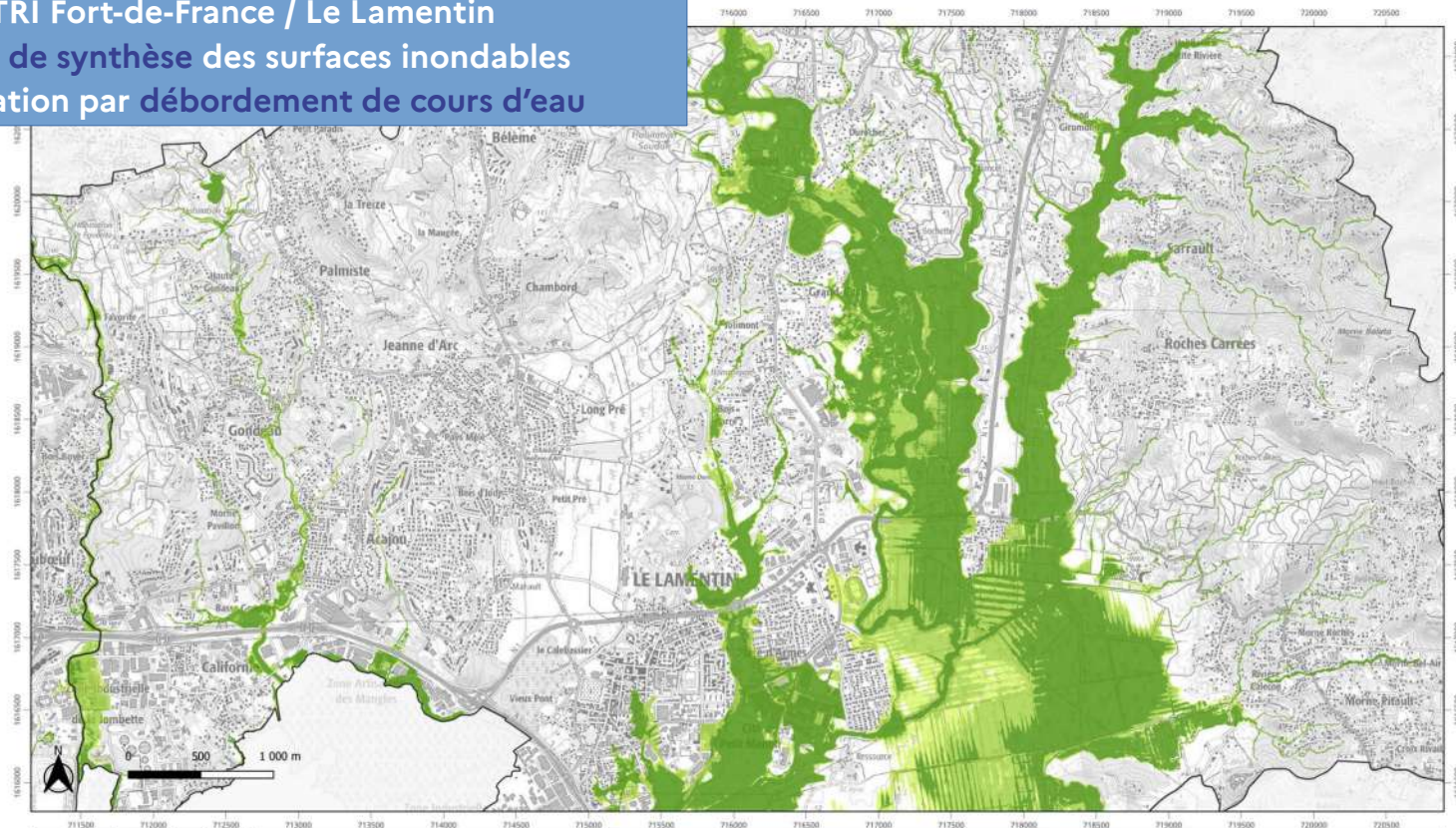


<p>Cartes des surfaces inondables par inondation par débordement de cours d'eau sur le TRI de Martinique</p> <p>Fort-de-France / Le Lamentin - 3ème cycle de la directive inondation</p>	<p>Carte des hauteurs d'eau pour le scénario extrême</p> <p>Nom du scénario: 04Fai Période de retour: 1000 ans</p>	<p>Hauteurs d'eau (en m)</p> <ul style="list-style-type: none"> Inferieur à 0,5 m 0,5 à 1 m 1 à 2 m Superieur à 2 m Limite communale <p>système de coordonnées : RGAF09 / EPSG 5490 Sources : SCAN25® / BDTOPO2026® © IGN</p>	 <p>PREFET DE LA MARTINIQUE</p>  <p>e egis</p> <p>Février 2026</p>	
--	--	--	--	--

TRI Fort-de-France / Le Lamentin

Carte de synthèse des surfaces inondables

Inondation par débordement de cours d'eau



Carte de synthèse des surfaces inondables - Inondation par débordement de cours d'eau sur le TRI de Martinique

Fort-de-France / Le Lamentin - 3ème cycle de la directive inondation

Nom du scénario: 01For / 02Moy / 04Fai
Periode de retour: 10 ans / 100 ans / 1000 ans

Type d'occurrence

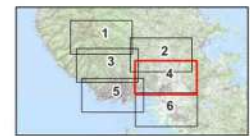
- Cru de forte probabilité
- Cru de moyenne probabilité
- Cru de faible probabilité

□ Limite communale

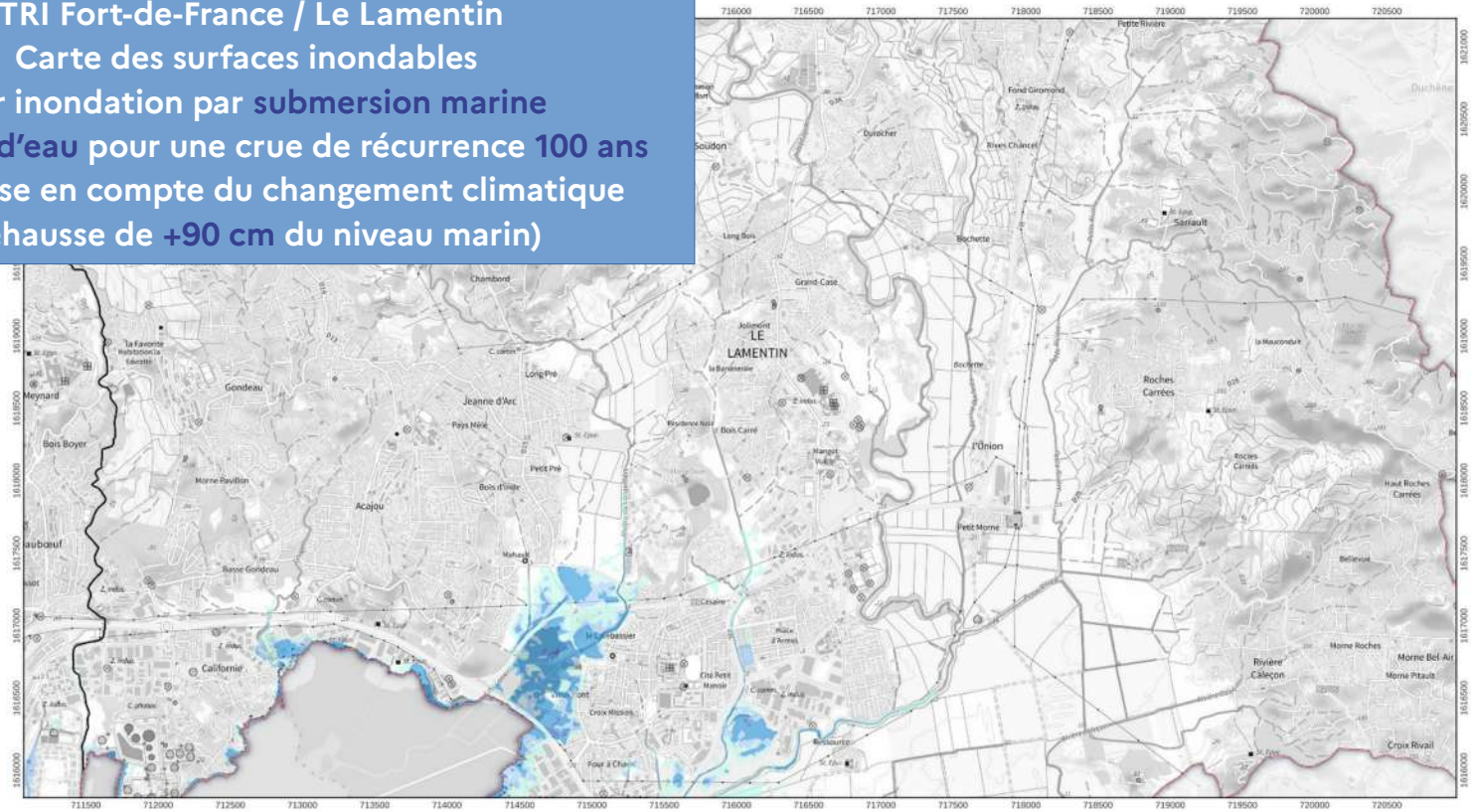
système de coordonnées : RGAF09 / EPSG 5490
 Sources : SCAN25® / BDTOP02026® © IGN



Février 2026



TRI Fort-de-France / Le Lamentin
Carte des surfaces inondables
 par inondation par **submersion marine**
Hauteurs d'eau pour une crue de récurrence 100 ans
 avec prise en compte du changement climatique
 (réhausse de **+90 cm** du niveau marin)



Cartes des surfaces inondables par submersion marine sur le TRI de Martinique - Fort-de-France / Le Lamentin - 3ème cycle de la directive inondation

Secteur 4

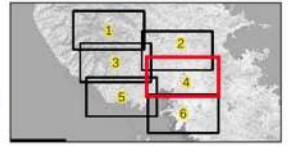
Carte des hauteurs d'eau pour une submersion marine avec prise en compte d'une réhausse de +90 cm du niveau marin liée au changement climatique à l'horizon 2100

Scénario: moyen
 Nom du scénario: 03Mcc
 Période de retour: 100 ans
 Surélévation du niveau de mer: +90 cm
 Nom du fichier pdf:
 N_FRJ_TRI_FDF_LAMENTIN_ISO_HT_03_03Mcc_CC
 90_SUBMAR_5_972_SECTEUR4_CSI_22.pdf

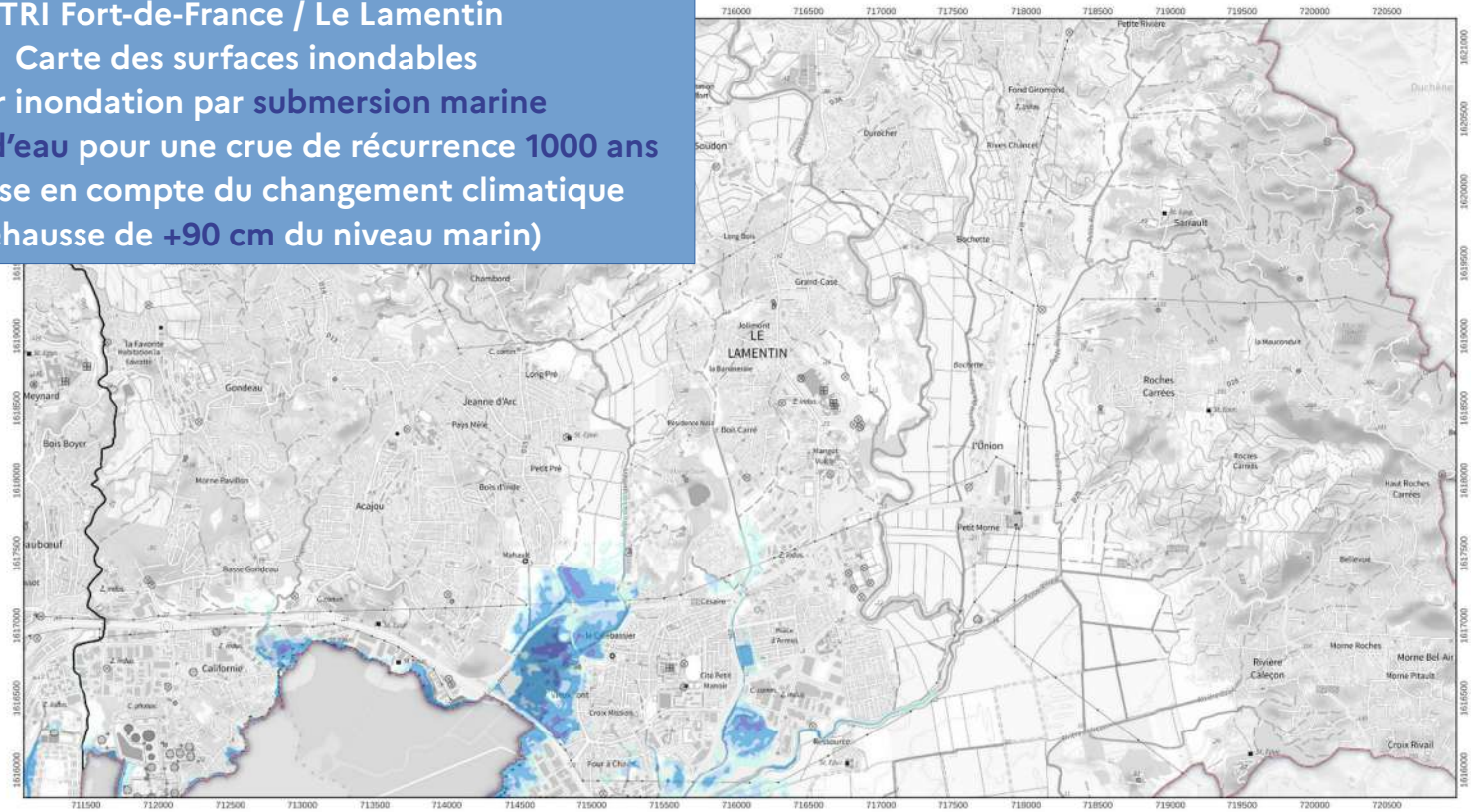
- Classes de hauteurs d'eau (m):
- 0<=H<0,5
 - 0,5<=H<1
 - 1<=H<2
 - 2<=H
- Découpage administratif
- Périmètre du TRI
 - Limites de communes



Réalisation: BRGM - février 2026
 Système de coordonnées: RGAF09
 Echelle: 1:25 000
 © IGN-SCAN25® / © IGN-BO TDPO®



TRI Fort-de-France / Le Lamentin
Carte des surfaces inondables
par inondation par submersion marine
Hauteurs d'eau pour une crue de récurrence 1000 ans
avec prise en compte du changement climatique
(réhausse de +90 cm du niveau marin)



Cartes des surfaces inondables par submersion marine sur le TRI de Martinique - Fort-de-France / Le Lamentin - 3ème cycle de la directive inondation

Secteur 4

Carte des hauteurs d'eau pour une submersion marine avec prise en compte d'une réhausse de +90 cm du niveau marin liée au changement climatique à l'horizon 2100

Scénario: exceptionnel
 Nom du scénario: 04Fai_100
 Période de retour: 1000 ans
 Surélévation du niveau de mer: +90 cm
 Nom du fichier pdf:
 N_FRJ_TRI_FDF_LAMENTIN_ISO_HT_03_04Fai_100_CC
 90_SUBMAR_5_972_SECTEUR4_CSI_10.pdf

Classes de hauteurs d'eau (m):

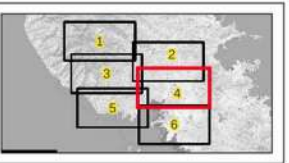
- 0<=H<0,5
- 0,5<=H<1
- 1<=H<2
- 2<=H

Découpage administratif

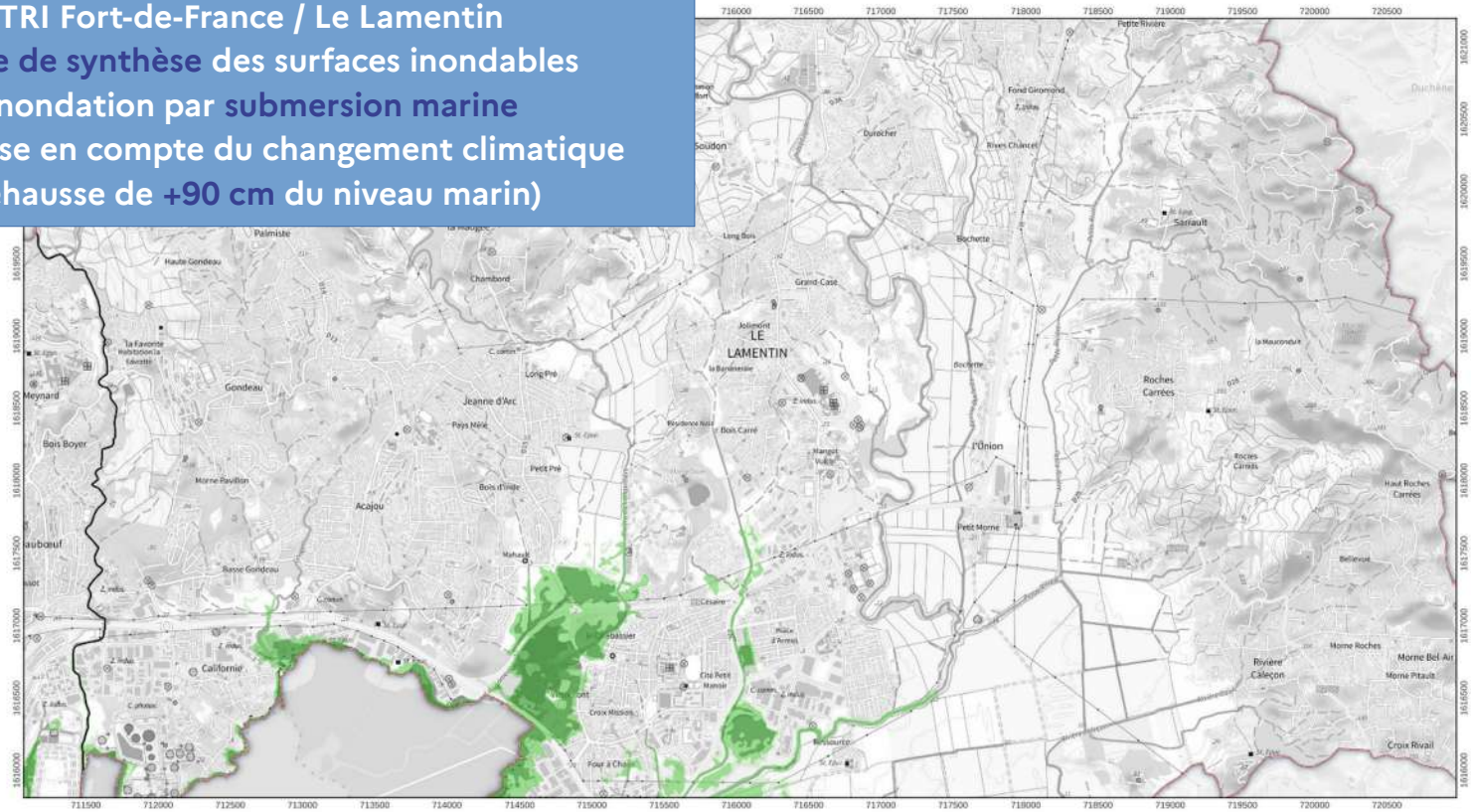
- Périmètre du TRI
- Limites de communes

0 0,5 km

Réalisation: BRGM - février 2026
 Système de coordonnées: RGAF09
 Echelle: 1:25 000
 © IGN-SCAN25® / © IGN-BD TOPO®



TRI Fort-de-France / Le Lamentin
Carte de synthèse des surfaces inondables
Inondation par submersion marine
avec prise en compte du changement climatique
(réhausse de +90 cm du niveau marin)



Cartes de synthèse des surfaces inondables - Inondation par submersion marine sur le TRI de Martinique - Fort-de-France / Le Lamentin - 3ème cycle de la directive inondation

Secteur 4

Carte de synthèse des surfaces inondables par submersion marine avec prise en compte d'une réhausse de +90 cm du niveau marin liée au changement climatique à l'horizon 2100

Scénarios: fréquent/moyen/exceptionnel
 Nom des scénarios: 01Forcc_100 / 03Mcc / 04FaI_100
 Périodes de retour: 10 / 100 / 1000 ans
 Surélévation du niveau de mer: +90 cm
 Nom du fichier pdf:
 N_FRJ_TRI_FDF_LE LAMENTIN_INONDABLE_03_CC90_SUBM
 AR_S_972_SECTEUR4_CSI_46.pdf

Surfaces inondables selon les scénarios considérés:

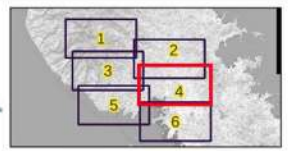
- Fréquent
- Moyen
- Exceptionnel

Découpage administratif

- ▭ Périmètre du TRI
- ▭ Limites de communes



Réalisation: BRGM - Février 2026
 Système de coordonnées: RGAFO9
 Echelle: 1:25 000
 © IGN-SCAN25@ / © IGN-BD TOPO®



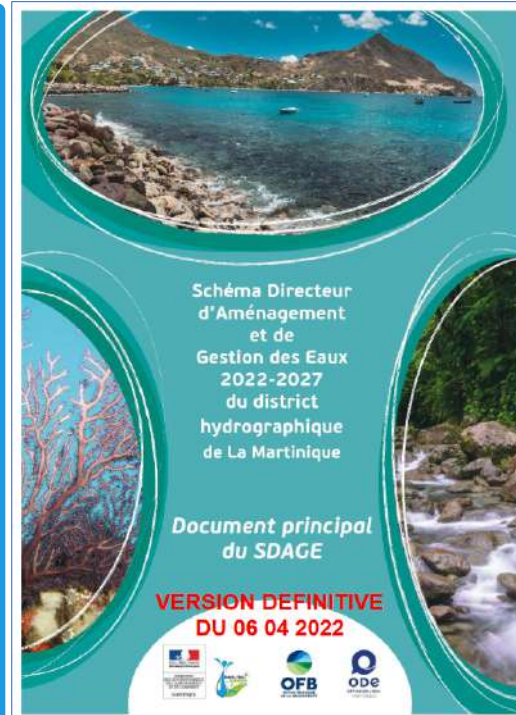
Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) - Troisième étape de la mise en œuvre de la Directive Inondation : **définition d'une politique d'intervention sur le district**

Pour le PGRI en vigueur, 2022-2027, afin d'assurer la continuité de l'action, les grands objectifs du 1^{er} cycle ont été conservés et adaptés



5 objectifs stratégiques, déclinés en 49 dispositions, dont 21 dispositions communes avec le SDAGE) :

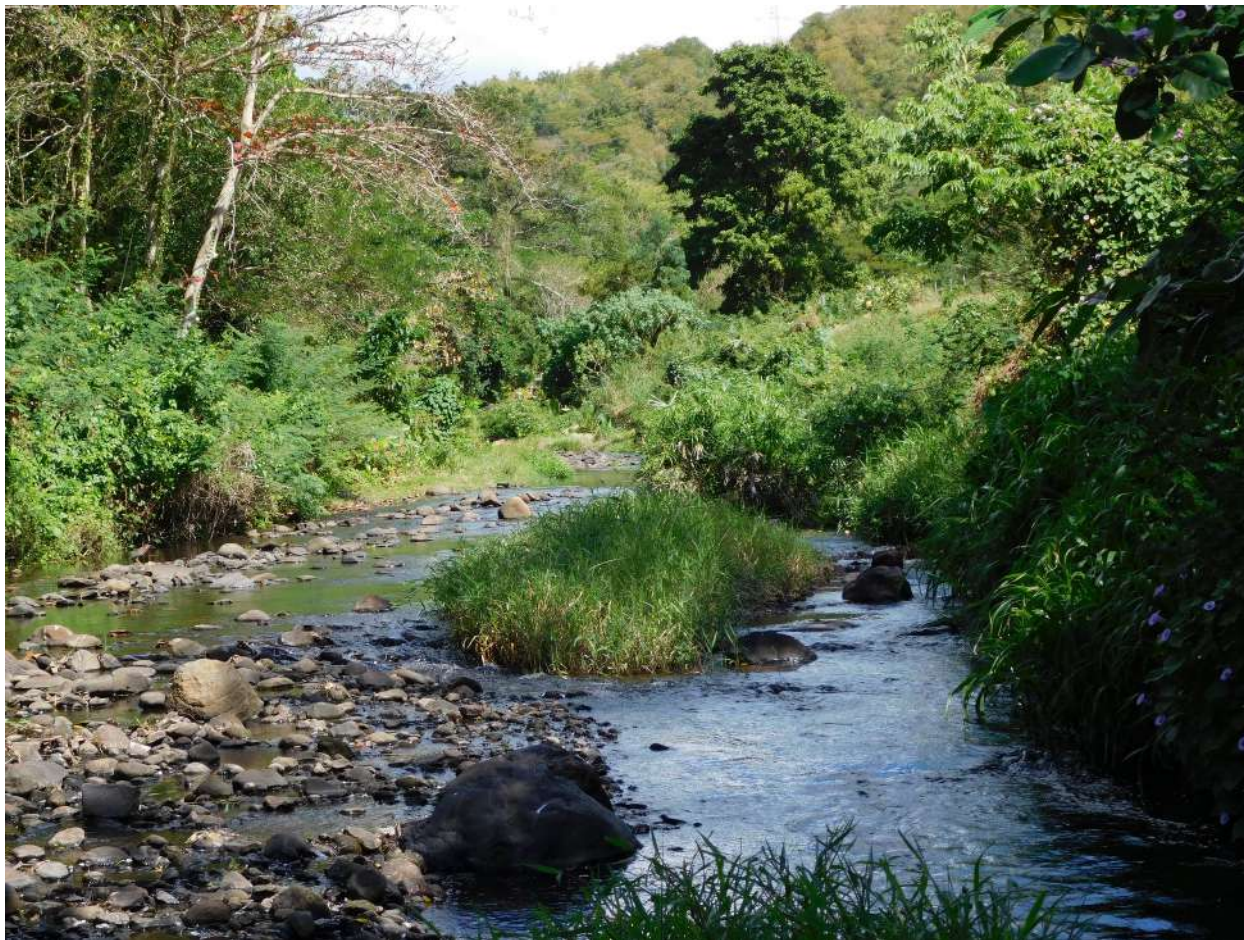
1. Continuer à développer des gouvernances adaptées au territoire, structurées et pérennes, aptes à porter des stratégies locales et les programmes d'action
2. Améliorer la connaissance et bâtir une culture du risque d'inondation
3. Aménager durablement les territoires, réduire la vulnérabilité des enjeux exposés
4. Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale des territoires impactés
5. Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques



Lancement révision du PGRI pour le 3ème cycle - 2028-2033

- **Cadre national** relatif à la révision de la 3ème génération des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) :
 - Rappel : le 3ème cycle s'inscrit dans une logique **de continuité et de stabilité des documents**, afin de concentrer les efforts sur la mise en œuvre des actions de prévention des risques d'inondation
 - La révision portera principalement **sur l'actualisation du PGRI second cycle 2022-2027** lorsque nécessaire
 - La révision sera à réaliser **en synergie avec celle du SDAGE** (malgré le décalage des calendriers)
 - **Un bilan des dispositions PGRI second cycle 2022-2027** sera réalisé, avec consultation des partenaires
 - Révision réalisée en régie DEAL / évaluation environnementale du PGRI confiée à un BET
- **Calendrier de révision :**
 - **Avril-Août 2026** : Lancement révision du PGRI, consultation des partenaires et production d'une V1 du PGRI pour avis de l'Autorité Environnementale
 - **Septembre 2026 – Novembre 2026** : Avis de l'Autorité Environnementale (3 mois)
 - **Décembre 2026 – Juin 2027** : mise à disposition du public du PGRI (6 mois) et consultation formelle des personnes publiques associées (PPA) (4 mois)
 - **Juillet 2027 – Novembre 2027** : prise en compte des avis et finalisation du PGRI
 - **22 décembre 2027** : approbation du PGRI par le préfet





Merci pour
votre
Attention !

Source : DEAL Martinique – février 2017 – Rivière Case-Navire

Un PGRI approuvé le 11 juillet 2022 suite à une large concertation

Cinq réunions de présentation et d'échanges sur le projet de PGRI :

- 05/07/2021 : CÉSECÉM
- 07/07/2021 : Parties prenantes (70 personnes)
- 28/07/2021 : Conseil municipal de la Ville du Lamentin
- 09/09/2021 : Commissions « aménagement / planification » et « eau / GEMAPI » de l'Espace Sud Martinique
- 03/03/2022 : Conseil municipal de la Ville du Marigot



Source : DEAL Martinique – réunion présentation PGRI aux parties prenantes du 07/07/2021

Un PGRI approuvé le 11 juillet 2022 suite à une large concertation

Consultation écrite des parties prenantes officielle du 15 mai au 15 septembre 2021, prolongée à juin 2022 compte-tenu de la crise sanitaire

17 délibérations ou avis écrits émis par les parties prenantes :

- Courrier : Basse-Pointe, Le Lamentin, Le Marigot, Saint-Esprit, CAP Nord, CACEM, Espace Sud, CTM, Chambre d'Agriculture, CÉSECÉM, ADDUAM, ODE, Direction de la Mer
- Courriel : Sainte-Luce, DAAF, DEAL/SPEB, CCIM

47 questionnaires renseignés par les parties prenantes

107 réponses au questionnaire en ligne mis à disposition du public (consultation du 15 mars au 15 septembre 2021)

Approbation du PGRI par le préfet le 11 juillet 2022

1. Continuer à développer des **gouvernances** adaptées au territoire, structurées et pérennes, aptes à porter des stratégies locales et les programmes d'action

Dispositions :

- ✓ 1.1 Favoriser l'organisation de maîtrise d'ouvrage à une échelle cohérente [SDAGE]
 - ✓ Étude 3 EPCI mise en œuvre compétence GEMAPI en cours de finalisation
- ✓ 1.2 Structurer et accompagner la maîtrise d'ouvrage de la gestion des risques d'inondation
 - ✓ PAPI d'intention Rivière-Pilote
 - ✓ Deux PAPI / PEP (Schoelcher et Le Lamentin), portage CACEM
- ✓ 1.3 Développer les outils de gestion intégrée des milieux aquatiques [SDAGE]
 - ✓ Contrat de la Grande Baie de FdF, Contrat littoral Sud et Nord : démarches en cours
- ✓ 1.4 Accompagner les collectivités pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
- ✓ 1.5 Organiser la concertation entre acteurs à différentes échelles
 - ✓ Mise en place gouvernance SLGRI (ateliers avril et copil déc 2024)
 - ✓ Réunions CTRNM



GEMAPI
Étude mise
en œuvre opérationnelle



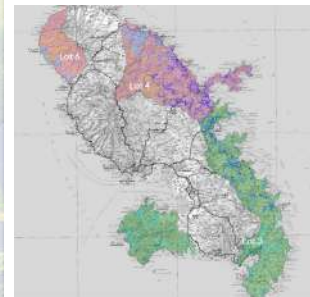
**SLGRI - Stratégie Locale de
Gestion du Risque Inondation**



2. Améliorer la connaissance et bâtir une culture du risque d'inondation

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la partager

- ✓ 2.1 Améliorer la connaissance des phénomènes sur les territoires où l'aléa n'est pas bien connu ou consolidé et sur les territoires soumis à des phénomènes complexes
 - ✓ Finalisation travaux révision générale aléa inondation et aléa submersion marine PPRN – présentation cartes d'aléa aux 34 communes fin 2025
- ✓ 2.2 Saisir les opportunités pour cartographier les débordements ou phénomènes de submersion liés à de nouvelles inondations importantes
 - ✓ Pas d'événement significatif depuis juillet 2022
- ✓ 2.3 Renforcer la connaissance des enjeux en zone inondable, évaluer la vulnérabilité des territoires
 - ✓ Sera réalisé dans le cadre des PAPI et de la SLGRI
- ✓ 2.4 Capitaliser les éléments de connaissances
 - ✓ Mise en ligne des études



2. Améliorer la connaissance et bâtir une culture du risque d'inondation

Axe 2 : Développer collectivement la culture du risque, responsabiliser les acteurs, informer les citoyens

- ✓ 2.5 Sensibiliser les élus sur les responsabilités et leurs obligations réglementaires
 - ✓ Pose de 6 repères de crue, dans le cadre du PAPI d'intention de Rivière-Pilote
- ✓ 2.6 Élaborer un plan de communication concerté dédié à la gestion des risques d'inondation
 - ✓ Mise en place du bureau de l'information préventive ; Élaboration du plan stratégique pluriannuel pour la culture du risque en Martinique 2025-2028 validé en avril 2025 (dont inondations)
- ✓ 2.7 Développer des initiatives innovantes pour informer et mobiliser l'ensemble des acteurs
 - ✓ Campagne de prévention pluies intenses / inondations en 2023 – 2024 – 2025 (spots vidéos, campagne d'affichage)
 - ✓ Club ADS sur le PPR à destination des instructeurs en décembre 2025
 - ✓ Actions à mettre en place pour le grand public : prévention des embâcles avant la saison cyclonique ; sensibilisation autour du danger de la traversée des gués



Source : Ville de Rivière-Pilote

Source : DEAL Martinique – Club ADS du décembre 2025

3. Aménager durablement les territoires, réduire la vulnérabilité des enjeux exposés

Axe 1 : Aménager durablement les territoires

- ✓ 3.1 Respecter les principes de prévention du risque **inondation** dans l'aménagement du territoire
 - ✓ **Respect du PPRN ; PPRN en révision générale**
- ✓ 3.2 Renforcer la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et de planification ainsi que dans les projets d'aménagement
 - ✓ **Analyse de la compatibilité avec le PGRI incluse dans les avis de l'État sur les documents d'urbanisme**
 - ✓ **Actions à mettre en place :**
 - ✓ **Guide d'application et d'intégration des dispositions du PGRI pour les PLU, SCoT, SAR**
 - ✓ **Analyse de la compatibilité des PLU, SCoT, SAR avec le PGRI**

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Accueil PPRN en vigueur Révision des PPRN Actualités J'ai une question

Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

Restez informé de l'actualité et des événements en lien avec la révision des Plans de Prévention des Risques Naturels.

CONSULTER LES PPRN EN VIGUEUR
Consulter la carte

LA RÉVISION DES PPRN
Consulter

3. Aménager durablement les territoires, réduire la vulnérabilité des enjeux exposés

Axe 2 : Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés

- ✓ 3.3 Développer la sensibilité et les compétences des professionnels de l'urbanisme, et de l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire, pour l'adaptation au risque inondation et les projets d'aménagement
 - ✓ **Actions de formation à mettre en place**
- ✓ 3.4 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments
 - ✓ **Actions qui seront réalisées dans le cadre des PAPI : cahier des charges validé par le COPIL du PAPI d'intention de Rivère-Pilote**
- ✓ 3.5 Mettre en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité au risque inondation
 - ✓ **Actions qui seront réalisées dans le cadre des PAPI**
- ✓ 3.6 Prendre en compte l'événement exceptionnel pour l'implantation d'établissements ou installations nécessaires à la gestion de crise et /ou sensibles (nouvelle disposition)
 - ✓ **Pour le moment, pas de nouveau projet de prévu**

Liste de commerçants qui ont installé des barrières anti-inondation
 SACI (Magasin de pièces automobile)
 O'Pain d'antan (Boulangerie)
 Pharmacie La Pilotine (Pharmacie)
 L'univers de la beauté (Magasin de matériel de soins esthétiques)

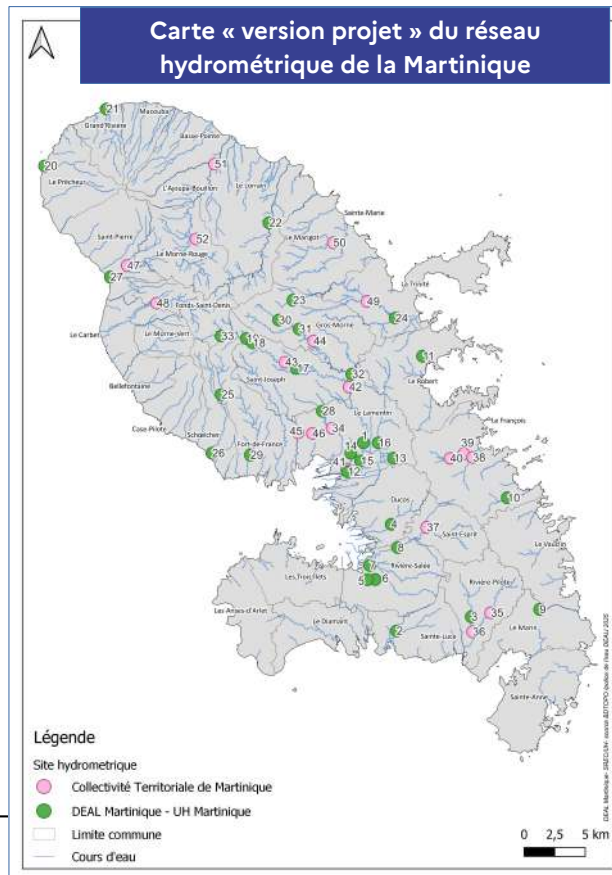


Source : Facebook Espace Sud Martinique – Octobre 2021

4. Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale des territoires impactés

Axe 1 : Renforcer les outils de prévision, de surveillance, d'alerte et de gestion de crise

- ✓ 4.1 Poursuivre la montée en puissance de la cellule de veille hydrologique (CVH)
 - ✓ Sécuriser et renforcer le réseau hydrométrique
 - ✓ Finalisation du PAQ (Plan d'Action Quadriennal) et du SDPC (Schéma Directeur de Prévision des Crues)
 - ✓ Feuille de route mission RDI (réfèrent départemental inondation) validée en 2023
- ✓ 4.2 Mettre en place un atlas de cartes des zones inondables potentielles (ZIP)
- ✓ 4.3 Intégrer les risques d'inondation dans les Plans communaux de sauvegarde (PCS) et procéder à des exercices de simulation de crise
 - ✓ Exercice « gestion de crise inondation » organisé en mars 2024 par l'école des sapeurs-pompiers et exercice « gestion de crise cyclone » avec volet inondation organisé en mai 2024 par les FAA et la préfecture
- ✓ 4.4 Concevoir les outils d'accompagnement à la mobilisation citoyenne, faire de chacun un acteur de sa propre sécurité
 - ✓ Mise à jour du PIMS (plan individuel de mise en sûreté) spécial Martinique par la préfecture



4. Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale des territoires impactés

Axe 2 : Préparer l'après-crise, faciliter la phase de réparation

- ✓ 4.5 Accompagner les sinistrés
 - ✓ Réunions régulières du comité de suivi des sinistrés des intempéries de novembre 2020 ; déploiement de mesures d'accompagnement (indemnisation relogement temporaire ; acquisitions amiables...)
 - ✓ Présentation sur les risques naturels, dont les inondations, assurée par la DEAL en Assemblée Générale de Agéa le 5 décembre 2025 (Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance)
- ✓ 4.6 Accompagner les acteurs économiques
 - ✓ Actions de formation à mettre en place
- ✓ 4.7 Anticiper les modalités de gestion des déchets lors des crues
 - ✓ Déclinaison des priorités du PPGDM (Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Martinique) de la CTM relatives à la gestion des crues
- ✓ 4.8 Tirer profit de l'expérience
 - ✓ Des rétex des dernières catastrophes naturelles seront à l'ordre du jour des prochaines CTRNM

FRANCE ANTILLES
CRÉDIT 100%

Les assureurs des Antilles-Guyane rencontrent Bruno Le Maire.

Lydie Juliette, Productrice de contenus HUB Economie

mercredi 7 juin 2023



De gauche à droite : la présentation des membres du CAAG et leur fonction : Fabienne Hébert, Trésorière ; Gérard Vallès - Président ; Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances ; Valentin Marie - Vice-président ; Jean-Marie Bonard, Trésorier adjoint ; René Cocconier - Secrétaire.

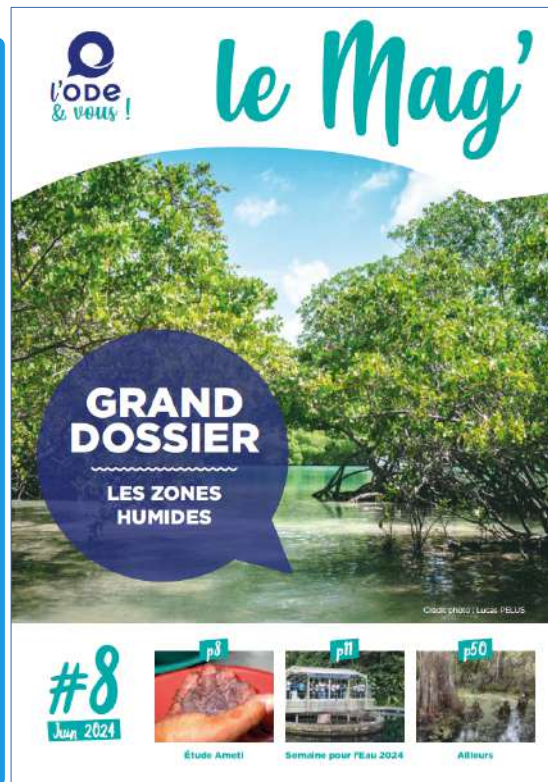
Il s'agit d'une réelle prise de conscience, car la situation est urgente, il est nécessaire de s'assurer pour mieux se protéger.

C'est pourquoi les assureurs du CAAG travaillent ensemble sur des actions de communication, par le biais de programmes d'actions de prévention, de sensibilisation des actions à mener à la suite des risques possibles, sur les constructions les plus exposées aux aléas climatiques.

5. Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques

Axe 1 : Préserver et restaurer les espaces naturels qui favorisent le ralentissement des écoulements

- ✓ 5.1 Faire émerger des projets sur les bassins versants de restauration de zones naturelles d'expansion de crues (ZEC) [SDAGE]
 - ✓ Valeur cible : au moins 4 (mesure 27 du PDM), action à lancer
- ✓ 5.2 Intégrer la protection des zones humides dans les différents plans et schémas d'aménagement [SDAGE]
 - ✓ Réalisation par la DEAL d'un guide : clés de lecture du SDAGE pour les SCoT et les PLU
- ✓ 5.3 Préserver les zones humides ayant un intérêt environnemental particulier (ZHIEP) [SDAGE]
 - ✓ Idem 5.2 ; la DEAL attire l'attention sur la présence de ZHIEP lors des demandes d'examen au cas par cas
- ✓ 5.4 Encadrer strictement les travaux sur les zones humides [SDAGE]
 - ✓ Rappel réglementaire / loi sur l'eau



Source : film de 2015 - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

5. Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la **préservation des milieux aquatiques**

Axe 1 : Préserver et restaurer les espaces naturels qui favorisent le ralentissement des écoulements

- ✓ 5.8 Mettre en œuvre un **entretien raisonné des cours d'eau**, permettant de concilier objectifs hydrauliques et environnementaux [SDAGE]
 - ✓ **Actions à mettre en place : mise en place de plans de gestion pluriannuels des cours d'eau**
- ✓ 5.9 Créer une **cellule d'animation et d'assistance** à la gestion des milieux aquatiques [SDAGE]
- ✓ 5.10 Développer des **techniques de restauration** des cours d'eau et ravines artificialisés [SDAGE]
 - ✓ **Projet de travaux de rétablissement de la continuité écologique sur la masse d'eau Desroses, dans le cadre du Contrat Littoral Sud**
 - ✓ **Projet d'appui à la restauration des ripisylves pour ralentir les ruissellements, à l'aval du Carbet, dans le cadre du Contrat Littoral Nord**
- ✓ 5.11 Favoriser le **maintien et inciter à la restauration et au développement des éléments du paysage** participant à la maîtrise du ruissellement et de l'érosion et mettre en œuvre des **programmes d'action adaptés** dans les zones à risque



Opération de stabilisation des berges de la rivière du Galion par génie végétal – Photo ODE 2016

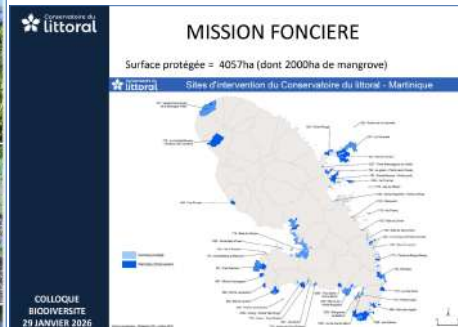
5. Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques

Axe 1 : Préserver et restaurer les espaces naturels qui favorisent le ralentissement des écoulements

- ✓ **5.5 Restaurer et gérer les zones humides et mangroves dégradées [SDAGE]**
 - ✓ La Ville du Lamentin a lancé en 2019 le programme Réciprocité, qui mobilise tous les acteurs pertinents à la faveur de la préservation de la mangrove – Projets de restauration de la mangrove – Projet également inscrit dans le Contrat de la Grande Baie de Fort-de-France
 - ✓ Réalisation d'une étude sur l'évaluation de l'état de santé des mangroves de Martinique (bureau d'études Impact mer, commande du Conservatoire du littoral-Délégation Outre-mer)
- ✓ **5.6 Mettre en place une politique foncière de sauvegarde des zones humides et des mangroves [SDAGE]**
 - ✓ **Mission foncière du Conservatoire du Littoral**
- ✓ **5.7 Bancariser et homogénéiser les données et inventaires réalisés sur les zones humides [SDAGE]**
 - ✓ **Bilan du SDAGE présenté en 2026 en CEB**



Source : Facebook Ville du Lamentin – Février 2024



Source : Conservatoire du Littoral janvier 2026

5. Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques

Axe 2 : Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation, d'érosion des sols et de mouvements de terrain

- ✓ **5.16** Réaliser des schémas d'assainissement des eaux pluviales [SDAGE]
 - ✓ Actions de préparation à la réalisation des schémas d'assainissement des eaux pluviales pour les 3 Communautés d'Agglomération (étude de préfiguration en cours)
- ✓ **5.17** Mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales et de ruissellement dans les documents d'urbanisme et les nouveaux projets d'aménagement urbains [SDAGE]
 - ✓ Guide DEAL réalisé : clés de lecture du SDAGE pour les SCoT et les PLU ; Guide gestion des eaux pluviales à destination du grand public à faire
- ✓ **5.18** Limiter l'imperméabilisation du sol [SDAGE]
 - ✓ Guide DEAL réalisé : clés de lecture du SDAGE pour les SCoT et les PLU
- ✓ **5.19** Prendre en compte les impacts d'un projet d'aménagement sur l'eau et prévoir des mesures pour éviter, réduire, compenser ces impacts [SDAGE]
 - ✓ Rappel réglementaire



5. Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques

Axe 3 : Prendre en compte les risques littoraux, et en particulier l'érosion côtière du littoral

- ✓ 5.20 Renforcer la connaissance des aléas littoraux : érosion, submersion, tsunami, inondation et échouage de sargasses [SDAGE]
 - ✓ Étude Carib-Coast BRGM terminée fin 2022 ; Révision générale des aléas houle et submersion marine des PPRN en cours
- ✓ 5.21 Identifier les territoires à risque important d'érosion et construire une stratégie locale de gestion du risque érosion sur ces territoires [SDAGE]
 - ✓ Cartographies de l'aléa érosion 0-30 ans et 30-100 ans pour les communes littorales concernées à réaliser.
 - ✓ Mise en place convention BRGM de recherche et développement partagés portant sur la production de données supplémentaires pour la réalisation des cartes locales d'exposition au recul du trait de côte sur le territoire de CAP NORD – Martinique
- ✓ 5.22 Éviter l'implantation des biens et des activités dans les secteurs où les risques littoraux, notamment érosion, sont forts
 - ✓ Sera fait une fois les cartes érosion réalisées
- ✓ 5.23 Favoriser les opérations de relocalisation des activités et des biens exposés à l'aléa érosion
 - ✓ Prêcheur

